



Ville de Thiers

- N°14 -

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le 22/12/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20251216-251216_14-DE

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **27**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers absents : **3**

OBJET :
Convention d'adhésion au service commun d'instruction des Applications du Droit du Sol (ADS) et des autorisations et actes relatifs à l'affiche extérieur (PUB)

SÉANCE DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 10 décembre 2025 s'est réuni en salle du conseil à la Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER Maire,
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Isabelle FUREGON ;
Monique MORENO à Martine MUÑOZ ;
Eric BOUCOURT à Yoann BENTEJAC ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Sylvain HERMAN ;

Secrétaire de séance :

Pierre CONTIE



Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le 22/12/2025

ID : 063-216304303-20251216-251216_14-DE



C.M.16.12.2025

- N°14 -

CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES APPLICATIONS DU DROIT DU SOL (ADS) ET DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'AFFICHE EXTERIEUR (PUB)

- **Vu** la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové qui met fin à la mise à disposition des services de l'Etat aux communes pour l'instruction des autorisations liées au droit des sols, au plus tard le 1^{er} juillet 2015 ;
- **Vu** la loi du 22 août 2021 dite Climat et Résilience délégant aux Maires la charge de gérer la publicité sur leur territoire ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment l'article L 5211-4-2 qui dispose qu'en dehors même des compétences transférées, il est possible à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs, notamment pour l'instruction des décisions prises par le maire au nom de la commune ;
- **Vu** cette disposition combinée avec l'article R 423-15 du code de l'urbanisme qui prévoit que les communes peuvent charger l'EPCI d'instruire les demandes d'autorisations et actes prévus au code de l'urbanisme en matière de droit de sols et qui permet donc d'envisager la création par la Communauté de Communes de Thiers Dore et Montagne d'un service commun d'instruction des actes et autorisation d'urbanisme ;
- **Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Thiers Dore et Montagne ;
- **Vu** la délibération en date du 13 décembre 2017 de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) créant le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, à compter du 1^{er} janvier 2018, regroupant 24 Communes ;

Il est proposé de renouveler la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme et de lui adjoindre l'instruction des actes relatifs à l'affichage extérieur.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** la convention d'adhésion au service commun d'instruction des applications du droit du sol et des autorisations et actes relatifs à l'affichage extérieur ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Le secrétaire de séance,

Pierre CONTIE

Le Maire,

Stéphane RODIER